

PAPIERS DE DISCUSSION ET PRÉSENTATION DES INTERVENANTS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
ET DU DIALOGUE SOCIAL



REGARDS SUR LES JEUNES EN PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR : UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ AU SERVICE D'UNE POLITIQUE PARTENARIALE

L'Etat et la Région, afin de mener une politique efficace en faveur de la jeunesse, ont souhaité disposer d'un diagnostic partagé sur lequel ils pourraient s'engager à fonder leur action.

Diagnostic

Qui sont les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur aujourd'hui ? La jeunesse est-elle « l'âge de tous les possibles », ou au contraire une partie de la vie assimilable à un « parcours du combattant » ? Peut-on parler d'une jeunesse, catégorie d'âge homogène, ou au contraire existe-t-il une fracture sociale entre des jeunes ? A l'initiative de la préfecture de région et en partenariat avec le conseil régional, ce sont ces interrogations que les différents contributeurs rassemblés par le dispositif régional d'observation sociale (Dros) se sont posées. Plus qu'un « portrait de la jeunesse », cette étude constitue autant de « regards » sur les « jeunes », tant leurs caractéristiques, leurs trajectoires, leurs problématiques sont diverses au sein des territoires de la région.

L'ambition de ce document est double : tout d'abord recueillir dans une même publication les dernières données disponibles ; d'autre part disposer d'une vision globale et dynamique de la situation socio-économique des jeunes, de leurs comportements, des difficultés que cette catégorie de la population doit affronter et des atouts qui sont les siens.

Un Pacte pour les jeunes en Paca

Sur la base du plan interministériel « priorité jeunesse » défini par le Gouvernement en février 2013, et à l'issue d'une phase de concertation, le préfet de région, les recteurs de l'académie d'Aix-Marseille et de Nice et le président du conseil régional PACA ont signé un « pacte pour les jeunes ». Ce Pacte, véritable contrat d'objectif passé entre l'Etat et la collectivité régionale, repose sur trois piliers : un diagnostic partagé, qu'il est nécessaire d'actualiser en continu et d'enrichir, d'un plan d'actions autour de 10 priorités, couvrant l'ensemble des leviers d'action pour sécuriser les parcours d'autonomie des jeunes, enfin d'une démarche de participation et d'implantation territoriale, à travers l'organisation de forums locaux associant les partenaires et les jeunes.

Au-delà de la nécessaire coordination des services de l'Etat et du conseil régional dans le champ de leurs compétences obligatoires, ce pacte témoigne de l'ambition d'offrir un cadre partagé de travail, à la fois de réflexion, de concertation et d'action en faveur des jeunes et avec les jeunes eux-mêmes.

Intervenants

Julie Bertrand, Economiste, responsable du Dispositif régional d'observation sociale (Dros) depuis janvier 2011.

Le Dros a pour vocation :

- d'apporter des éléments d'aide à la décision aux institutions et accompagner les acteurs de terrain dans leurs initiatives pour renforcer l'efficacité des politiques de solidarité et de maintien de la cohésion sociale dans la région Paca,
- d'animer une réflexion partenariale et favoriser la coordination de l'observation sociale afin de croiser le regard d'experts et d'acteurs de terrain, améliorer la lecture des phénomènes sociaux et mener une réflexion collective.

Jacques Cartiaux, Directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale Provence Alpes Côte d'Azur.

La DRJSCS est un service déconcentré du ministère du droit des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports. Sous l'autorité du préfet de région, elle a comme mission l'animation régionale de nombreux dispositifs en direction des jeunes, notamment dans le champ de l'éducation non-formelle (promotion de la citoyenneté et de l'engagement des jeunes, accès aux sports et aux loisirs, accès aux droits et à l'information). La DRJSCS a piloté, aux côtés des autres directions régionales de l'Etat compétentes et des préfetures de département, l'élaboration du « pacte pour les jeunes ».



LES INDICATEURS SYNTHETIQUES DEVELOPPES PAR LA MISSION D'INFORMATION SUR LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE D'ÎLE-DE-FRANCE (MIPES)

A la demande du conseil régional, la MIPES a exploré en 2005 la piste des indicateurs synthétiques en matière sociale. En effet, la pauvreté aujourd'hui ne se définit plus seulement comme pauvreté monétaire, mais s'appréhende aussi, voire surtout, au regard des conditions de vie et plus largement par les notions de développement, de bien être, ou de santé sociale.

C'est la raison pour laquelle la Région a souhaité mettre en place des outils d'analyse pertinents au niveau du territoire francilien qui participent de cette nouvelle grille de lecture : les indicateurs synthétiques, IDH2 (indicateur de développement humain adapté et régionalisé) et ISSR (indicateur de santé sociale régionale).

Parvenir à des indicateurs multidimensionnels ou synthétiques pouvait aider à aborder les disparités territoriales internes à la région Île-de-France. En effet, la demande était forte d'indicateurs pour des évaluations locales en vue d'établir un diagnostic territorial qui fasse ressortir les points forts, et les points faibles, des territoires franciliens en termes de développement durable.

L'indicateur de développement humain régionalisé (IDH2) a pour ambition de mesurer non seulement la richesse mais aussi une certaine forme de "bien être" et de développement, en combinant revenus, santé et éducation, et de refléter les disparités sociales inscrites dans le territoire. Il permet donc d'illustrer la répartition du développement humain sur le territoire régional et de comparer les évolutions dans le temps. Sa mise en œuvre, relativement simple, permet de reproduire cet indicateur à différents niveaux géographiques (région, départements, communes) et de manière régulière dans le temps.

Cet indicateur se présente alors comme un outil pouvant favoriser la critérisation des aides. Il est donc devenu un instrument de politique publique.

L'indice de santé sociale régional (ISSR) se veut avant tout un indicateur d'alerte sur l'état de santé sociale de la Région, en vue de s'assurer que son développement profite à tous les franciliens. Cet outil permet de rendre compte d'une situation complexe et de suivre son évolution sur une période assez longue. Il couvre sept thématiques (santé, logement, scolarité, emploi, revenus et minima sociaux, disparités territoriales, surendettement) et agrège douze variables.

Toutes les informations sur les indicateurs synthétiques développés par la Mipes se retrouvent sur :
<http://www.mipes.org/-Indicateurs-synthetiques-.html>

Intervenants

Anne-Lise TORCK est chef de la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale (Mipes) pour la Région Ile-de-France.

La MIPES est une instance permanente d'information, d'observation et d'échanges qui a pour mission d'informer et d'approfondir la réflexion sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France.

Les objectifs de la Mipes : Informer, Communiquer, Echanger.

Catherine BUISSON

Assistante sociale de formation, Catherine Buisson a été successivement en charge du contrôle et de la tarification d'établissements médico-sociaux puis responsable de l'aide sociale à l'enfance où elle s'occupait de la politique de soutien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap au Conseil général des Yvelines.

Depuis octobre 2012, elle est cheffe du service développement social et santé au Conseil régional Île-de-France. Ce service met en œuvre les dispositifs de solidarité, en particulier auprès des structures médicosociales et des associations soutenant les personnes âgées, handicapées ou en grande précarité. Sur le champ de la santé, le service développe la politique régionale en matière de prévention, d'amélioration de l'accès aux soins ainsi que du renforcement de l'offre de soin. La correction des inégalités sociales et territoriales est une constante transversale de ces deux politiques de la Région, dont l'IDH2 en est un des outils principaux.

Iuli NASCIMENTO

Iuli Nascimento est géographe-urbaniste. En 1984, il a fait une formation doctorale en développement et aménagement régional à l'Université de Paris VIII.

Donnant suite aux études postdoctorales, dans le cadre de la formation continue, il a poursuivi des études à la « **Johns Hopkins University** – Institute for Policy Studies: Baltimore, Maryland, United States of America » (Septembre/Décembre 2000).

Durant la période de novembre 2003 et mai 2004, il a suivi une formation à l'Université de Genève – Centre d'écologie urbaine sur le management des entreprises et l'environnement.

Depuis 1985 il travaille à Institut d'aménagement et d'urbanisme Ile-de-France - IAU-îdF au Département environnement urbain et rural (Chargé d'études développement durable et indicateurs).

Contact : IAU-îdF - 15, rue Falguière - 75740 Paris cedex 15 / Tel. 01 77 49 79 84

LA MIPES

Une histoire originale

S'inscrivant dans la dynamique impulsée par la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, la MIPES a été créée par l'Etat et la Région le 26 février 2001 pour informer sur la pauvreté et les exclusions en Ile-de-France.

Cette instance permanente d'échanges et d'observation a pour finalité une meilleure connaissance partagée des populations en situation de précarité et d'exclusion.

Les outils de la MIPES

► La MIPES anime **des groupes de travail** thématiques où acteurs institutionnels et associatifs se rencontrent, échangent et construisent une réflexion commune sur des thèmes retenus (exemples : les femmes et la précarité, le surendettement, l'hébergement d'urgence, la santé et la précarité, etc.). A la demande du groupe, des études ou des enquêtes peuvent être menées.

La présentation des groupes de travail, de leurs objectifs et de l'avancement des travaux au sein de chaque groupe sont présentés sur le site www.mipes.org, rubrique « Etudes en cours ».

S'agissant des travaux relatifs **aux indicateurs synthétiques**, un espace leur est dédié sur le site de la Mipes

► Lieu de présentation des réflexions menées au sein des groupes de travail, **les colloques** sont aussi l'occasion d'échanges entre représentants d'associations, d'institutions et de divers acteurs de la société civile, tels que des universitaires et sociologues. Elles contribuent largement à éclairer et à stimuler la réflexion sur les sujets liés à la pauvreté et l'exclusion.

La totalité des actes de colloque font l'objet d'une publication sur le site de la MIPES.

Grace à ses différents outils et au site www.mipes.org, **la MIPES alimente et anime ainsi un réseau d'acteurs** : Etat, collectivités territoriales, organismes sociaux, organisations non gouvernementales du champ social, représentants d'associations et toute personne agissant auprès des populations en grande difficulté qui élaborent au sein de la région des actions auprès des populations exclues ou menacées de l'être.

L'équipe de la Mipes

- Anne-Lise TORCK, chef de la Mipes Région Ile-de-France
- Jessica SICOT, coordinatrice de projets

Pour joindre la Mipes :

Secrétariat de la Mipes - Région Ile-de-France

115 rue du bac - 75 007 Paris

Tél. : 01 53 85 66 96 / Fax : 01 53 85 74 09

mipes@iledefrance.fr